

# 1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : CENTRE D'ANIMATION SOCIO CULTUREL LE LAC

Numéro SIRET : 34077401700016

Numéro RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture : 2206

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des associations :

Référence du projet : 080018 17 DS01 4408P00220

Libellé du projet : CPO 2017 Centre le Lac Parentalité et Culture

Code de l'action : 00217327

Libellé de l'action : Ludothèque itinérante

## *Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :*

La ludothèque itinérante a touché des populations isolées socialement ou géographiquement. L'équipe d'animateurs a assuré la médiation autour du jeu. Ils ont été aussi « chauffeurs déménageurs ».

Ils ont mis en œuvre :

Des ateliers de fabrication et de création de jeux, des formations sur le jeu, le jouet et l'activité ludique.

Des événements sur les espaces publics (devant le château bas, aux pieds des tours « Résidence Ardenne »).

Des animations autour du Code de la route avec des kartings à pédales ou des Rosalies.

Des fabrications et des concours de jeux géants, etc.

La ludothèque itinérante a été animée par trois salariés très motivés, passionnés, en bonne forme, car cette gestion nécessite beaucoup de manipulations de matériels.

En concertation avec le directeur, ils ont été vigilants pour que les salles soient bien adaptées comme lieu d'animation :

Prévoir le lancement du chauffage des salles en amont ou prévoir un chauffage d'appoint pour l'hiver.

Prévoir un accès facile en camion pour décharger les jeux à l'aide de chariots.

Réserver les salles pour avoir la disponibilité des lieux.

Aménager les lieux avec un parcours évolutif du jeu pour en faire un espace relationnel.

Etc.

Ils ont également été vigilants pour que les espaces de plein air qui servent de lieu d'animation (devant le Château bas ou encore le terrain de jeu de Résidence Ardenne) soient bien adaptés, mais aussi nettoyés régulièrement par la Ville de Sedan.

Les trois salariés de la Ludothèque ont accueilli les différents publics sans discrimination d'âges, de cultures, de handicaps

Ils ont :

Favorisé les rencontres et les échanges entre ces publics.

Été à l'écoute des attentes des différents publics et sauront s'adapter à leurs demandes.

Respecté le rythme et les compétences des publics dans leur appropriation du jeu.

Responsabilisé le public dans l'utilisation du jeu et du lieu.

Permis aux joueurs le partage des connaissances et des savoir-faire concernant les jeux.

Favorisé la relation parents/enfants par la pratique du jeu.

Sont allés à la rencontre de nouveaux publics.

Ont été disponibles et auront une attitude accueillante.

Présenté les règles de vie et le fonctionnement de la ludothèque itinérante.

Aménagé l'espace, sélectionné et préparé les jeux en fonction des publics attendus.

Eu le souci de rester dans leur rôle de ludothécaire et en fonction des demandes, orienté vers d'autres professionnels.

Ont su jouer avec les jeux, les présenter, transmettre les règles et les adapter aux différents publics (âges, handicaps) et aux différentes situations.

Été garants des règles du jeu, de la règle du lieu et ont été vigilants sur le respect entre joueurs.

Le Directeur a défini les rôles, les tâches et les responsabilités de chacun. Il a favorisé la complémentarité des compétences et la mixité. Il a créé une dynamique d'équipe et motivé le personnel. Les trois salariés de la ludothèque ont participé à des actions de formation continue dans les domaines du jeu, du jouet et des ludothèques. Ils ont assisté à des réunions d'équipe régulières avec le directeur du centre social Le Lac, ce qui a favorisé la stabilité de l'équipe.

Un plan de communication a été mis en place :

Des flyers distribués régulièrement dans les écoles et dans les boîtes aux lettres pour informer la population des jours et horaires de fonctionnement.

Des informations ont été diffusées sur notre site internet et Facebook dans le but de maintenir une valorisation permanente de l'action.

### ***Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?***

Total des bénéficiaires : 2612

<b>Age</b>	<b>Homme(s)</b>	<b>Femme(s)</b>
0-5 ans	0	0
6-15 ans	0	0
16-17 ans	0	0
18-25 ans	0	0
26-64 ans	0	0
65 ans et plus	0	0

Dont issus des quartiers prioritaires : 0

Personnes morales (associations, collectivités, centres sociaux...) : 0

### ***Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?***

Date de début : 01/01/2017

Date de fin : 31/12/2017

Lieu :

- SEDAN
- Torcy Cités
- Torcy Centre
- Le Lac - Centre Ancien

### ***Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?***

La ludothèque itinérante a permis de créer, avec et pour les habitants, un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans l'éducation de leurs enfants. La caractéristique de cette dynamique a permis aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche adaptée aux problématiques sociales d'un territoire. La ludothèque itinérante a permis de renforcer l'accompagnement à la parentalité afin d'aider, soutenir et repositionner les parents dans leur rôle, de lutter contre l'aggravation de la précarité et la vulnérabilité des publics en allant au contact de la population.

La ludothèque itinérante a permis de lutter contre l'isolement des quartiers Résidence Ardenne, Centre ancien et Avenue du Général Margueritte.

## 2. Tableau de synthèse

Exercice 2017

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
<b>Charges directes afféees à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60 - Achats</b>	<b>2 000</b>	<b>64</b>	<b>3</b>	<b>70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>5 520</b>	<b>5 520</b>	<b>100</b>
Prestations de services	0	0		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>42 441</b>	<b>31 638</b>	<b>74</b>
Achats matières et fournitures	0	0		Politique de la ville / P147	10 000	5 000	50
Autres fournitures	2 000	64	3	Ministère(s)			
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>500</b>	<b>189</b>	<b>37</b>		0	0	
Locations	0	0			0	0	
Entretien et réparation	500	189	37	Région(s)			
Assurance	0	0			0	0	
Documentation	0	0			0	0	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>500</b>	<b>186</b>	<b>37</b>	Département(s)			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0	0			0	0	
Publicité, publication	0	0			0	0	
Déplacements, Missions	500	186	37	Intercommunalité(s): EPCI			
Services bancaires, autres	0	0		CA de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne	0	5 000	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>706</b>	<b>561</b>	<b>79</b>		0	0	
Impôts et taxes sur rémunération	706	561	79		0	0	
Autres impôts et taxes	0	0		Commune(s)			
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>35 275</b>	<b>33 257</b>	<b>94</b>	Cej	5 000	0	0
Rémunération des personnels	30 823	28 775	93	Subvention fonctionnement	5 949	2 344	39
Charges sociales	4 452	4 482	100		0	0	
Autres charges de personnel	0	0			0	0	
<b>65 - Autres charge de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		Organisme(s) sociaux			
<b>66 - Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			0	0	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			0	0	
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			0	0	
<b>Charges indirectes afféees à l'action</b>				Fond(s) européen(s)			
Frais financiers	0	0			0	0	
Autres charges indirectes	0	0		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)	21 492	19 294	89
Charges fixes de fonctionnement	21 890	4 900	22	Subventions autres établissements publics	0	0	
				Aides privées	0	0	
				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
				Cotisations, dons manuels ou legs	0	0	
				Autres produits de gestion courante	0	0	
				<b>76 - Produits financiers</b>	<b>12 790</b>	<b>1 999</b>	<b>15</b>
				<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
				<b>78 - Reprise sur amortissement et provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
				Report ressources non utilisées d'opérations antérieures	0	0	
				<b>Charges indirectes afféees à l'action</b>			
				Autofinancement	0	0	
<b>Total des charges</b>	<b>60 871</b>	<b>39 157</b>	<b>64</b>	<b>Total des produits</b>	<b>60 871</b>	<b>39 157</b>	<b>64</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>				<b>VOLONTAIRES</b>			
<b>86 - Emploi des Contributions volontaires en nature</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
860-Secours en nature	0	0		870-Bénévolat	0	0	
861-Mise à disposition gratuite de biens et service	0	0		871-Prestations en nature	0	0	
862-Prestations	0	0		875-Dons en nature	0	0	
864-Personnel bénévole	0	0					

TOTAL	60 871	39 157	64	TOTAL	60 871	39 157	64
-------	--------	--------	----	-------	--------	--------	----

**La subvention de 5 000€ représente 12,77% du total des produits :**  
(montant attribué/total des produits) x 100.

### 3. Données chiffrées : annexe

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple: quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

3 % des charges logistiques

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Les charges de personnel (2 salariés en CAE + 15 heures de l'animateur) respectées entre le budget prévisionnel et le réalisé.

Moins de fournitures pédagogiques utilisées et moins de charges de logistique.

Contributions volontaires<sup>4</sup> en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), BASTIEN JOELLE  
Représentant légal

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 08/02/2018

à SEDAN

Signature

---

<sup>4</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires en nature affectées ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »